

- 07.49.31.14.70
- cours.arabe04@gmail.com



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

COURS D'ARABE DES ENFANTS

Je soussigné ☐ Madame / ☐ Monsieur : (nom/prénom) _____

Résidant à : _____

Tél : / si je ne suis pas disponible, personne à prévenir - Tél : _____

E-mail: _____@_____

- 1) Autorise** mon ou mes enfants à suivre l'une des activités du tableau ci-dessous
- 2) Avoir pris connaissance** de la cotisation : **140 €/an par enfant** ; à partir du troisième enfant, la cotisation est réduite de 50 %.
- 3) Avoir pris connaissance** de l'adhésion obligatoire d'un parent à l'association : **20€ minimum par an et par famille**, à régler en complément de la cotisation et à formaliser par le bulletin d'adhésion joint.
- 4) Avoir pris connaissance** de la charte « conditions générales 2026-2027 » et l'avoir acceptée ».

Nom de famille :						
Prénom de l'enfant	Date de Naissance	Niveau Scolaire	>>> Créneau souhaité : veuillez cocher une case <<<			
			Samedi matin	Samedi après-midi	Dimanche matin	Pas de préférence

Liste des fournitures scolaires :

- Un grand cahier et un petit cahier (cahier de liaison)
- Un porte-vues et une ardoise feutre effaçable
- Une trousse (stylo feutre à ardoise, crayon, gomme, taille-crayon, feutres crayons de couleurs, règle)

Informations importantes

- L'inscription ne sera validée qu'après paiement total (possibilité de régler en 3 fois)
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile

Je reconnais avoir pris connaissance le règlement intérieur et les conditions générales, du règlement intérieur et des conditions générales des activités, de l'association Plume d'Espoir, et je m'engage à les respecter.

Fait à le / / 2026

Signature du responsable légal :

- 07.49.31.14.70
- cours.arabe04@gmail.com



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des différents événements organisés, ou par sollicitation de la presse, l'association Plume d'Espoir peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles votre enfant peut apparaître. La loi relative au droit à l'image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de celles-ci.

Les prises de vue et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, pour ses besoins de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable :

- Pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association
- Pour la diffusion des prises de vue sur différents supports (site internet, papier, vidéo, réseaux sociaux...) par l'association Plume d'Espoir, par les journalistes, et par nos partenaires
- Pour l'édition de documents (plaquettes, journaux internes et externes...)
- Pour des expositions relatives à notre association Plume d'Espoir

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2026-2027 et pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est incessible.

Je soussigné(e) : responsable légal du ou des enfants

inscrit(s) aux activités de l'association Plume d'Espoir,

☐ Autorise, à titre gratuit, l'association Plume d'Espoir à photographier / filmer et à exploiter l'image de mon ou mes enfants.

☐ N'autorise pas l'association Plume d'Espoir à photographier / filmer et à exploiter l'image de mon ou mes enfants.

Fait à le / / 2026

Signature du responsable légal :

- 07.49.31.14.70
- cours.arabe04@gmail.com



CONDITIONS GÉNÉRALES 2026-2027

PREAMBULE

L'association Plume d'Espoir (ci-après dénommée l'Association) a pour but de favoriser la cohésion sociale et l'insertion sociale, professionnelle et éducative des publics fragilisés.

1. COURS D'ARABE

- ✓ Les cours de langue arabe ont lieu à la Mosquée Nasr – 486, rue des Cabris (Aliziers) à Manosque
- ✓ Les cours de langue arabe sont dispensés par des enseignants qualifiés et expérimentés.
- ✓ Les cours sont ouverts aux personnes de tous âges et de tous niveaux.
- ✓ Les tarifs des cours sont fixés par le Conseil d'administration.
- ✓ Des inscriptions sont possibles en cours d'année, sous réserve de places disponibles.

2. ADHÉSION À L'ASSOCIATION

- ✓ L'inscription d'un enfant aux cours implique l'adhésion préalable d'au moins un de ses parents, ou de son responsable légal, à l'association Plume d'Espoir.
- ✓ À ce titre, le parent adhérent complète et signe le bulletin d'adhésion joint au présent dossier.
- ✓ Le montant de l'adhésion est fixé à 20 € minimum par an et par famille. Ce montant constitue un plancher : tout versement supérieur est considéré comme un soutien à l'association.
- ✓ L'adhésion est distincte de la cotisation aux cours (140 € par an et par enfant) : elle s'y ajoute et ne s'y substitue pas.
- ✓ L'adhésion est nominative, valable pour l'année scolaire 2026-2027 et non remboursable.
- ✓ Elle confère la qualité de membre de l'association et le droit de participer à l'assemblée générale.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les parents s'engagent à régler l'adhésion et le montant de l'inscription :

- Par virement bancaire sur le RIB ci-dessous : **IBAN : FR76-1027-8065-0500-0215-7390-167 / BIC : CMCIFR2A**
- En espèces auprès du Trésorier de l'Association Plume d'Espoir
- Le montant de l'inscription ne couvre pas les fournitures de cours
- Aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de problème de santé, de déménagement hors agglomération (sous présentation de justificatif)

- 07.49.31.14.70
- cours.arabe04@gmail.com



4. DISCIPLINE GÉNÉRALE

Ponctualité

L'élève sous la responsabilité de son accompagnant, doit s'engager à arriver à l'heure.

Comportement

L'élève s'engage à ne pas perturber le bon déroulement des cours.

L'élève s'engage à adopter un comportement respectueux vis-à-vis de son enseignant(e) et de ses camarades.

Propreté

L'élève doit garder son bureau et sa salle de classe propres.

Il est strictement interdit de dégrader la salle de classe (table, mur, sol, matériel, porte).

Matériel

L'élève doit être en possession de son matériel de travail, nécessaire aux cours.

L'usage du téléphone est strictement interdit pendant les heures d'ouverture de la madrasa.

5. RESPONSABILITÉ

Chaque parent ou responsable légal est responsable de son enfant, à savoir :

- Lors de l'arrivée en cours, les parents doivent attendre l'enseignant pour qu'il prenne en charge les enfants. Ceci évitera que les enfants se retrouvent seuls.
- Si le cours ne peut être assuré, les responsables de l'association informent les parents par téléphone, par courriel ou par un mot sur le cahier de liaison (que vous devez fournir à votre enfant).
- Les parents doivent attendre leur enfant à la sortie avant la fin des cours.
- Pour les mineurs qui viennent récupérer leurs frères et sœurs, nous fournissons une autorisation signée par leurs parents.
- Au bout de 3 absences non justifiées par le parent de l'élève, ce dernier ne sera plus admis aux cours.

6. SANCTION DISCIPLINAIRE

En cas de faute disciplinaire grave, d'un mauvais comportement à répétition ou d'infraction aux règles de la présente charte, l'élève sera expulsé sans avoir droit au remboursement.

7. NOS VALEURS

L'Association adhère aux valeurs du respect, de la solidarité, de la fraternité et de l'égalité.

Ces valeurs doivent être respectées par tous les membres de l'Association, ainsi que par les bénévoles, les adhérents et les usagers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et m'engage à les respecter.

Fait à le / / 2026

Signature du responsable légal :